



JOURNÉE COORDINATEUR RESEAUX

POINT SUR LE RGPD

17 MAI 2021

CNRS – MITI

1

LE RGPD EN GÉNÉRAL (1)

- Le RGPD est le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679>).
- La transposition dans la loi française : LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037085952>)
- Information sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>.

2

LE RGPD EN GÉNÉRAL (2)

- Quelques définitions :
 - Un traitement est le fait de collecter et organiser des données. Par exemple : tri par ordre alphabétique d'une liste de CV.
 - Finalité de traitement : le but prévu pour le traitement. Quel utilisation sera faite des données.
 - Responsable de traitement : personne physique ou morale qui va prendre en charge la déclaration du traitement et s'assurer du respect du cadre d'utilisation des données
 - Responsable de la mise en œuvre d'un traitement : personne physique ou morale qui va assurer la mise en œuvre opérationnel du traitement (collecte des informations, réalisation éventuelle de statistique, etc.)
 - NB : le responsable de traitement et le responsable de la mise en œuvre peuvent être différents.

LE RGPD AU CNRS

- Pour tous les agents ayant accès à l'intranet du CNRS, vous pouvez trouver les informations ici : https://intranet.cnrs.fr/protection_donnees/donnees/Pages/default.aspx
- Le service en charge des questions du RGPD au CNRS est le service de la déléguée à la protection des données (DPD).
- Il se base sur un réseau de correspondant dans les délégations, instituts et directions du CNRS.
- Le CNRS à mis en place un ensemble de procédures simplifiées pour les actions courante suivante :
 - Organisation de colloques, Liste de diffusion, Gestion des réseaux et groupes de travail, Gestion des ressources et/ou moyens disponibles dans l'unité, Gestion du personnel dans les unités, etc.
 - On retrouve la liste complète sur l'intranet du CNRS.
- Une nouvelle procédure viens d'être mise en ligne concernant les logiciels de visios.
 - https://intranet.cnrs.fr/protection_donnees/donnees/Documents/guide_bonnes_pratiques_outils_visio.pdf

4

DANS LE CADRE DE LA MITI : CONCRETEMENT POUR VOTRE RESEAU

- Le correspondant RGPD actuel de la MITI est Kévin NIGAUD
 - Il faut pour chaque réseau une **déclaration simplifiée** complétée (nommée « Engagement de conformité »), qui permet de prendre en compte plusieurs finalités de traitement : Listes de diffusion, Gestion de colloques (formations, journées thématiques et ateliers, webinaires (*vérification en cours*)), etc.
- Cette déclaration vous sera envoyée prochainement et contient notamment comme informations :
- Le **responsable de traitement** : c'est la MITI
 - Le **service chargé de la mise en œuvre** et le **service chargé du droit d'accès** : votre réseau.

Il vous faudra indiquer en tant que **responsable** le **coordinateur du réseau** et au sein de votre COPIL il faut déterminer qui sera en charge de vérifier le respect des règles de protection des données (*déclaration simplifiée à mettre à jour lors des changements de COPIL / coordinateurs*)

Sur l'espace CORE de la Plateforme vous trouverez les notes DPD sur les listes de diffusions et les colloques, contenant les règles de protection de données :

5

MENTION SPÉCIALE POUR LES VISIOS

1 – Les outils préconisés par le CNRS

A date de finalisation du guide

	Capacité	Usages
BBB*	Jusqu'à 150 utilisateurs	Possible pour tous les usages
Rendez-vous	Jusqu'à 30 utilisateurs	Possible pour tous les usages
Renaviso**	Accessible en salle de visio, 20 connexions simultanées	Possible pour tous les usages
Zoom (instance CNRS)	Pour les visio réunissant plus de 100 personnes	Exclusivement pour les données non sensibles

*Voir la disponibilité de BBB avec la délégation de proximité ou l'institut

** Produit en cours de refonte chez Renater.

- Zoom est l'outil le moins recommandé et ne doit être installé que via le compte fourni par le CNRS :
 - Chiffrement de bout en bout, mot de passe d'accès à la conférence, validation de l'accès par un modérateur
 - Il ne doit être utiliser si des données sensible risque d'être évoquées (par exemple : interdit pour de téléconsultation dans le cadre de la médecine de prévention, ZRR)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

